Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/GRRF/2000/1
18 novembre 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la construction des véhicules

Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)
(Quarante-septième session, 31 janvier - 4 février 2000,
point 1.1 de l'ordre du jour)

PROPOSITION D'UN PROJET DE RECTIFICATIF AU RÈGLEMENT No 13
(Freinage)

Transmis par le secrétariat

Note : Le texte reproduit ci-après, rédigé par le secrétariat, vise à corriger le texte du règlement.

Note : Le présent document est distribué uniquement aux experts en matière de roulement et de freinage.

GE.99-24292 (F)

A. PROPOSITION

Annexe 2

Paragraphe 14.11.2., supprimer les mots : "tel qu'il est défini au paragraphe 2.2.6 de l'annexe 5".

Paragraphe 14.11.3., supprimer les mots : "tel qu'il est défini au paragraphe 2.3 de l'annexe 5".

* * *

B. MOTIF

Le complément 3 à la série 09 d'amendements au règlement No 13 contenait un renvoi erroné aux paragraphes 2.2.6 et 2.3 de l'annexe 5, qui n'existent pas. Il convient de corriger cette erreur comme indiqué ci—dessus.

_____